République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 26 mars 2018 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 20 mars 2018 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2018-88), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Maxence HENRY, M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2018-126), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Gilles GROUSSARD, M. Emmanuel CAPUS, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés: Mme Karine ENGEL, Mme Faten SFAÏHI, M. Bernard DUPRE

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (jusqu'à la DEL-2018-87)
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
- Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2018-127)
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

P -4

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 27 mars 2018

Référence : DEL-2018-86

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Budget Primitif 2018

Rapporteur: Daniel DIMICOLI,

EXPOSE

BUDGET PRINCIPAL

Le rapport qui vous est soumis s'inscrit dans les mêmes termes que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) présenté au conseil municipal du 26 février 2018. Cette présentation du Budget Primitif décline pour 2018 la mise en œuvre de notre stratégie financière, exigeante mais cohérente avec le projet porté par notre collectivité. Les efforts de gestion réalisés depuis quatre ans portent leurs fruits et nous permettent d'investir de manière très marquée dans des projets structurants pour l'avenir de notre Ville.

Les caractéristiques du budget 2018 sont les suivantes :

- Un budget de fonctionnement rigoureux pour préserver notre capacité à investir :
 - Une baisse des dépenses de fonctionnement (-0,1%), avec une maîtrise continue de la masse salariale,
 - Une progression des recettes de fonctionnement (+ 0,8 %) sans augmentation des taux de fiscalité,
 - Une progression des différents niveaux d'épargne : une épargne de gestion à 19 M€ et une épargne nette de 7,8 M€ en hausse de 9 % par rapport à 2017,
- Un budget d'investissement exceptionnel : des dépenses d'investissement proches de 91,2 M€ (80,5 M€ sans la gestion déléguée de la voirie) notamment pour les travaux de la patinoire, la réhabilitation du Centre des Congrès, les travaux du Cœur de Maine, la reconversion du Foyer Jean Vilar en hôtel des associations, la rénovation de la place Jean XXIII, et pour poursuivre les travaux engagés dans les différents équipements sportifs.
- Une stratégie d'endettement 2018 maitrisée : un emprunt d'équilibre prévu à 36 M€ pour profiter des taux encore historiquement bas.

Respect des engagements, maîtrise des équilibres budgétaires, ambition pour le développement du territoire ont été les fils conducteurs guidant la construction de ce budget 2018. Vous retrouverez la déclinaison chiffrée et détaillée de ces principes dans la suite du document.

N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

■ LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES ET LA BALANCE GENERALE

FONCTIONNEMENT en M€	BP 2017	BP 2018	BP 2018/ BP 2017
Recettes	220,1	221,9	0,8%
Dépenses (hors interêts de la dette)	203,1	202,9	-0,1%

EPARGNES en M€	BP 2017	BP 2018	BP 2018/ BP 201	
Epargne de gestion	17,0	19,0	11,8%	
Frais financiers	2,4	2,5	1,8%	
Epargne brute	14,6	16,5	13,4%	
Amortissement du capital	7,3	8,7	18,4%	
Epargne nette	7,2	7,8	8,4%	

INVESTISSEMENT en M€	BP 2017	BP 2018	BP 2018/ BP 2017
Recettes (hors épargne nette)	67,3	83,4	23,9%
Dépenses (hors rbst en capital de la dette)	74,5	91,2	22,5%

TOTAL en M€	BP 2017	BP 2018	BP 2018/ BP 2017
Recettes Fct + Inv	287,4	305,3	6,2%
Dépenses Fct + Inv	287,4	305,3	6.2%

Mouvements réels - Hors OCLT

			FONC	TIONN
RECETTES	2017	2018	Ecort 2017/2016	% 2017) 2018
Impôts et taxes	122 517	124 323	1 806	1,5%
Dont Taxe Foncière et Taxe d'Habitation	98 970	98 084	1 114	1,1%
Dont Attribution de Compensation et DSC	10 671	11 278	607	5,7%
Dont Autres taxes	14 876	14 961	85	0,6%
Dotations subventions et Participations	67 835	67 892	57	0,1%
Dont DGF	28 650	28 715	65	0.2%
Dont DSU	17 150	17 402	252	1,5%
Dont autres dotations	22 035	21 775	-260	-1,2%
Produits des services	20 630	20 205	-425	-2,1%
Produits financiers	2 250	2 240	-10	-0,4%
Prodults exceptionnels	1 530	1 187	-343	-22,4%
Autres recettes	5 305	6 009	704	13,3%
Total	220 967	221 856	1 789	8,810

		0.000		
DEPENSES	2017	2018	Enart- 2017/2016	% 2017 i 2010
Dépenses de personnel	114 969	115 163	194	0,1%
Subventions	42 044	40 179	-1 865	-4,4%
Subventions et CCAS	32 700	32 679	-21	0,0%
Participations	9 300	7 500	-1 800	-19.4%
Autres dépenses de fonctionnement	46 088	47 549	1 461	3,2%
Total	203 191	202 891	-216	4.05
Epargne de gestion	16 966	18 965	1999	11,8%
Intérêts de la dette *	2 410	2 453	43	1,8%
Epargne Brute	14 556	16 512	1956	13,4%
Capital de la dette	7 332	8 684	1352	18,4%
Epargne Nette	7 224	7 828	604	8,4%

RECETTES	2017	2018	Ecnrt 2017/2018	2017/ 2018
Epargne Nette	7 224	7 828	604	89
Dotations, fonds divers et autre	5 694	4 575	-1 119	
Dont FCTVA	5 444	4 325	-1 119	
Subventions et autres	11 748	13 947	2 199	199
Gestion déléguée de la Voirie	12 638	10 664	-1 974	-169
Cessions	12 200	3 878	-ð 322	-68%
Emprunt	25 000	36 000	11 000	447
Reprise anticipée des résultats		14 350	14 350	
Total	74 504	91 242	16 738	227

DEPENSES	2017	2018	Esart 2017/2018	% 2017 / 2018
Dépenses et subventions d'Equipement	61 866	80 578	18 712	30'
Gestion déléguée de la Voirle	12 638	10 664	-1 974	-16
l'otal	74 504	91 242	16730	22

PRECISION METHODOLOGIQUE:

Le rapport budgétaire doit être abordé comme un complément au document budgétaire réglementaire remis à chaque membre du conseil municipal. En effet, le caractère parfois ardu de la présentation du document règlementaire nécessite des regroupements voire des retraitements qui facilitent sa compréhension et améliorent le débat démocratique.

MENT

Comme tous les ans, seules sont présentées les dépenses et les recettes réelles, les opérations dites d'ordre s'équilibrant entre elles et correspondant à des mécanismes purement comptables. De la même manière, les écritures réelles liées à la souscription d'un emprunt offrant des possibilités d'une ligne de trésorerie (OCLT – ouverture de crédits long terme) ne seront pas reprises dans le rapport. Enfin, les dépenses et recettes exceptionnelles (y compris les produits de cession) ne font pas l'objet d'un retraitement spécifique.

^{*} Hors ICNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour le budget 2018, les crédits de la section de fonctionnement s'établissent à :

- 221,9 M€ en recettes réelles,
- 202,9 M€ en dépenses réelles (hors intérêts de la dette).

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT A NOUVEAU EN HAUSSE

Les prévisions de recettes de fonctionnement au BP 2018 sont assez proches du BP 2017 (+0,8 %). Ce constat global reflète pourtant des situations très différentes selon les catégories de recettes :

RECETTES	2017	2018	€ 2017/2018	% 2017 / 2018
Impôts et taxes	122 517	124 323	1 806	1,5%
Dont Taxes Foncières et Taxe d'Habitation	96 970	98 084	1 114	1,1%
Dont Attribution de Compensation et DSC	10 671	11 278	607	5,7%
Dont autres taxes	14 876	14 961	85	0,6%
Dotations subventions et Participations	67 835	67 892	57	0,1%
Dont DGF	28 650	28 715	65	0,2%
Dont DSU	17 150	17 402	252	1,5%
Dont autres dotations	22 035	21 775	- 260	-1,2%
Autres recettes	29 715	29 641	- 74	-0,2%
Total	220 067	221 856	1 789	0,8%

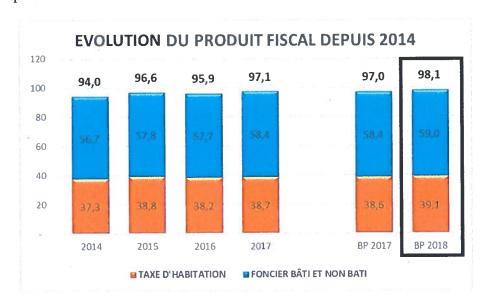
IMPOTS ET TAXES: 124,3 M€

► TAXES FONCIERES ET TAXE D'HABITATION : 98,1 M€

Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, les hypothèses retenues pour les recettes fiscales sont construites avec sagesse sur la seule croissance de nos bases fiscales fondée sur une hypothèse prudente de hausse de l'inflation.

En 2018, les recettes générées par la fiscalité ménages atteindraient ainsi les 98 M€, sous réserve de la notification des bases fiscales par les services de l'Etat.

En terme d'évolution, ce projet de BP 2018 fait donc apparaître une augmentation d'environ 1 M€ par rapport aux prévisions 2017.



N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Pour plus de précisions, vous trouverez ci-après les montants exacts des prévisions réalisées pour cette rubrique « produit fiscal » :

En€	BP 2017	BP 2018	Ecart en €	% d'évolution
Taxe d'habitation	38 600 000	39 095 500	495 500	1,3%
Taxe sur le foncier bâti	58 200 000	58 814 500	614 500	1,1%
Taxe sur le foncier non bâti	170 000	174 000	4 000	2,4%
Total Produit Fiscal	96 970 000	98 084 000	1 114 000	1,1%

Concernant la taxe d'habitation, la loi de finances pour 2018 instaure le dégrèvement de la taxe d'habitation due pour les résidences principales. Progressivement à partir de 2018, celui-ci doit permettre en 3 ans de dispenser, sous condition de revenus, environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe.

La suppression de la taxe d'habitation fera l'objet d'un dégrèvement, aux taux respectifs sur les années 2018, 2019 et 2020 de 30 %, 65 % et 100 %, sur la base des taux et des abattements appliqués en 2017. Ce dispositif doit permettre la compensation financière pour les collectivités. Il conviendra évidemment d'être vigilant sur ce sujet. Par prudence et dans l'attente de la réception des notifications par les services fiscaux des chiffres pour 2018, nous avons retenu dans nos prévisions budgétaires une hausse des bases fiscales de 1 % différente des 1,2 % prévus par la Loi de Finances pour 2018.

► ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE : 11,3 M€

Le montant des dotations d'agglomération du BP 2018 passe de 10,7 M€ à 11,3 M€ en 2018. Ce montant se décompose en 5,3 M€ pour l'Attribution de Compensation et 6 M€ pour la Dotation de Solidarité Communautaire.

Le montant de l'attribution de compensation versée par Angers Loire Métropole fixé à 5,3 M€ par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de novembre 2017 présente une augmentation de 13 % par rapport au BP 2017. Ce montant avait été ajusté en cours d'exercice 2017 pour intégrer la mise à jour du périmètre comptable associée à la compétence liée au stationnement de voirie.

► AUTRES TAXES : 15 M€

Les autres prévisions du chapitre 73 « Impôts et taxes » sont stables (+0,1 M€) par rapport au BP 2017. Cette rubrique comprend en plus des éléments précédemment présentés:

- ✓ Le FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) est évalué à 2,44 M€ pour 2018,
- ✓ Les droits de place perçus pour le stationnement sur voirie (3,75 M€) sachant que les parcs de stationnement ont été transférés à la Communauté Urbaine,
- ✓ La prévision de taxe additionnelle sur les droits de mutation (5,6 M€),
- ✓ La taxe sur la consommation finale d'électricité (2,4 M€),
- ✓ La taxe locale sur la publicité extérieure (0,6 M€).

Nº 1 (dans l'Ordre du Jour)

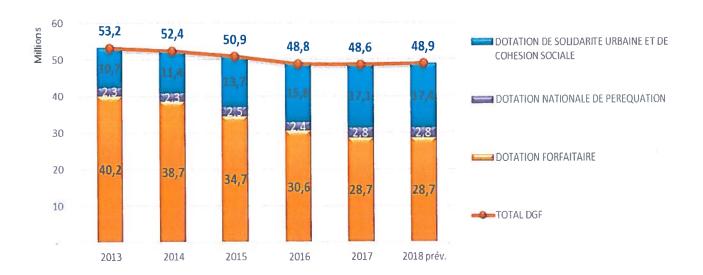
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

En €	BP 2017	BP 2018	Ecart en €	% d'évolution
Dotation forfaitaire/DSU/DNP	48 160 000	48 875 806	715 806	1,5%
Autres dotations	19 674 648	19 016 461	-658 187	-3,3%
dont FCTVA fonctionnement		75 000	75 000	
dont allocations compensatrices	5 820 330	5 269 341	-550 989	-9,5%
dont participations et autres dotations	13 854 318	13 672 120	-182 198	-1,3%
TOTAL	67 834 648	67 892 267	57 619	0,1%

▶ DOTATION FORFAITAIRE / DSU / DNP : 48,9 M€

Pour 2018, nos estimations se décomposent de la manière suivante :

- une dotation forfaitaire, prévue à 28,71 M€,
- une dotation de solidarité urbaine, prévue à 17,4 M€,
- une dotation nationale de péréquation, prévue à 2,76 M€.



▶ AUTRES DOTATIONS

Le chapitre 74 « Dotations et participations » enregistre notamment :

- ✓ L'inscription pour la première fois au budget primitif de 0,075 M€ de FCTVA en fonctionnement liés aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie,
- ✓ Les allocations compensatrices pour 5,27 M€. Ce montant cumule deux types d'allocations :
 - o d'une part : les allocations compensatrices de taxe d'habitation correspondant à des dispositifs d'exonérations. Ces allocations représentent 4,4 M€ au BP 2018 et sont stables par rapport au BP 2017.
 - o d'autre part : les autres allocations compensatrices de fiscalité pour 0,87 M€ qui poursuivent leur érosion avec une estimation de baisse de 9 % (coefficient de minoration prévu par la loi de Finances 2018) entre 2017 et 2018.

N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

- ✓ Les participations et autres dotations représentent 13,7 M€ et diminuent de -1,3%. Il s'agit :
 - o des participations de la CAF à près de 7,2 M€, dont 5,3 M€ uniquement pour la petite enfance et 1,9 M€ pour les accueils de loisirs. A noter que la recette de la CAF au titre des accueils de loisirs est en forte baisse de 0,23 M€.
 - o de la dotation politique de la Ville (DPV) stabilisée en 2018 à 2,3 M€, qui va permettre de financer des actions répondant aux enjeux prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de Ville (notamment le projet d'hôtel des associations),
 - o La dotation spéciale au titre des instituteurs et la dotation générale de décentralisation qui se dégrade de 0,17 M€ pour atteindre 0,92 M€.

AUTRES RECETTES

▶ PRODUITS DES SERVICES : 20,20 M€

Le chapitre budgétaire 70 « produits des services du domaine et ventes diverses » est constitué des recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus. On peut notamment citer les diverses redevances pour 6,6 M€:

- les redevances d'occupation du domaine public communal (droits de voirie, marchés de plein air) : 0,5 M€,
- les redevances à caractère sportif (Piscines, salles de sport, patinoire): 3,1 M€,
- les redevances à caractère social (Crèches, accueil loisirs, garderie): 2,2 M€,
- les redevances à caractère culturel (Conservatoire, musées, bibliothèque): 0,8 M€.

Ce chapitre comprend également les remboursements opérés par ALM au titre des frais de personnel pour les compétences voirie et éclairage public, (compétences déléguées en gestion aux communes) pour 8,1 M€.

► PRODUITS FINANCIERS: 2,24 M€

Le chapitre budgétaire 76 « produits financiers » intègre une projection des dividendes liés aux diverses participations de la collectivité compte tenu des projections de résultat 2017 de ces organismes.

▶ PRODUITS EXCEPTIONNELS ET AUTRES : 7,19 M€

Ce poste budgétaire (qui regroupe le chapitre budgétaire 013 « atténuation de charges », le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » et le chapitre 77 « Recettes exceptionnelles) a fait l'objet d'une prévision à hauteur de 7,19 M€. Elle se compose de la manière suivante :

- Atténuation de charges : 2,1 M€ notamment pour la participation des agents aux tickets restaurants (1,3 M€),
- Autres produits de gestion courante : 3,9 M€ retrace notamment les loyers estimés pour 2018 (1,5 M€) et les redevances versées par les concessionnaires (1,5 M€),
- Recettes exceptionnelles: 1,19 M€ notamment pour le produit tiré des indemnisations d'assurance. Au fil de l'année, les opérations de cession d'actifs se réalisent également sur ce chapitre de fonctionnement (malgré une prévision au chapitre 024 en recette d'investissement au moment du Budget Primitif).

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES

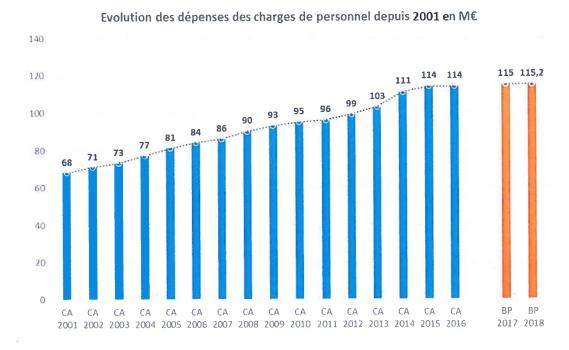
Les crédits de fonctionnement (hors intérêts de la dette) affichent une baisse de -0,1 % par rapport au BP 2017. Leurs évolutions par type de dépenses peuvent se synthétiser de la manière suivante :

DEPENSES	2017	2018	€ 2017/2018	% 2017 / 2018
Charges de personnel	114 969	115 163	194	0,1%
Subventions et participations	42 044	40 179	- 1865	-4,4%
Dont CCAS et subventions	32 700	32 679	- 21	0,0%
Dont participations	9 300	7 500	- 1800	-19,4%
Frais de fonctionnement des services	46 088	47 549	1 461	3,2%
Total	203 101	202 891	- 210	-0,1%

DEPENSES DE PERSONNEL : 115,2 M€

Ces dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » passent de 115 M€ prévus au BP 2017 à 115,2 M€ en 2018. Cette hausse limitée de 0,1 % est le résultat de la déclinaison concrète des orientations stratégiques en matière de ressources humaines présentées lors du dernier DOB. Pour mémoire, ces orientations rappelaient la nécessité de stabiliser les effectifs, de ne pas remplacer systématiquement les départs en retraite, de développer la mutualisation et d'accompagner fortement les parcours professionnels.

Le graphique ci-dessous illustre les effets des mesures engagées depuis plus de trois ans sur ce sujet et l'atteinte d'un palier aux environs de 114/115 M€ après des années de croissance élevée. Pour mémoire, il a été constaté 12,1 % de croissance des frais de personnel sur la période 2012-2014 et 2,1 % sur la période 2015-2017.



SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 40,2 M€

Les subventions et participations de fonctionnement passent de 42 M€ à 40,2 M€ soit une diminution de 4,4 %. Cette situation comptable globale masque une réalité différenciée qui peut se résumer en deux éléments :

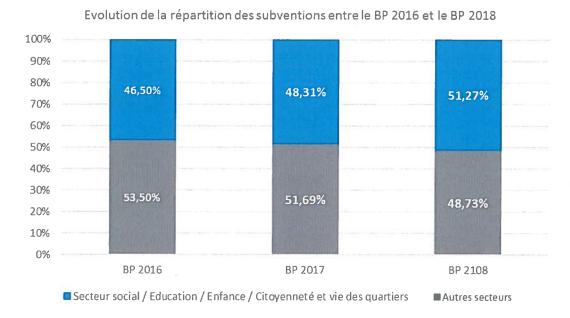
Nº 1 (dans l'Ordre du Jour)

- Une stabilité des crédits de subventions entre 2017 et 2018 pour le CCAS et pour le milieu associatif. A noter la progression de crédits ciblés sur le secteur social, le secteur éducation enfance et le secteur citoyenneté et vie des quartiers qui sont devenus majoritaires.
- Une baisse des participations de -19,4 %. Cette baisse n'est pas uniforme et des disparités existent en fonction de chaque structure subventionnée. Le tableau ci-dessous détaille les principales baisses :

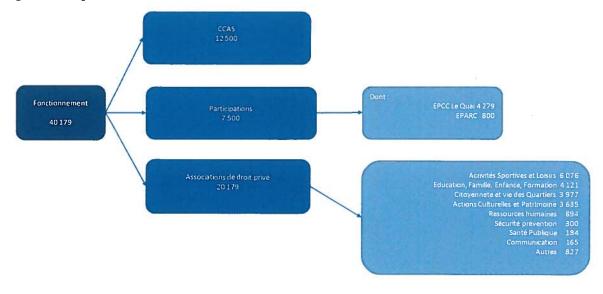
	BP 2017	BP 2018	Variation
EPARC	1 600 000	800 000	-800 000
Angers Nantes Opéra	1 522 000	1 200 000	-322 000
Terra Botanica	509 000	200 000	-309 000
DSP Angers Loire Tourisme	100 002		-100 002
Parcs de stationnement	500 000	400 000	-100 000
DSP Centre des congrès	428 000	350 000	-78 000
AURA	134 500	87 780	-46 720

Les deux graphiques suivants illustrent ces éléments.

Pour le premier, l'évolution de la répartition des subventions et des participations entre 2016 et 2018:



Pour le second, il illustre la structure des subventions et participations de notre collectivité par type d'organisme et par secteur d'activité en k€ :



► AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 47,5 M€

Les frais de fonctionnement augmentent de BP à BP de 3,2% soit une hausse d'environ 1,5 M€.

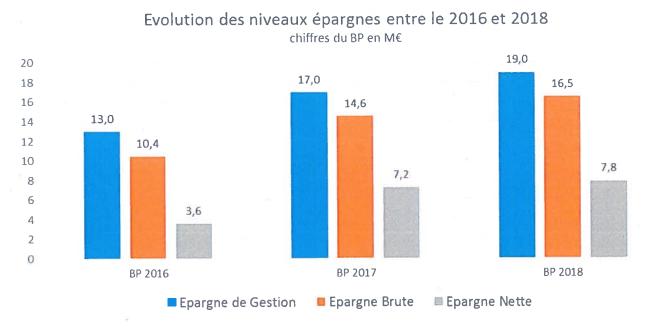
Comme mentionné lors du débat d'orientations budgétaires, les autres frais de fonctionnement sont projetés avec une augmentation de BP à BP de 1,5 M€ (+3,2%), sous l'effet de l'estimation plus précise des refacturations des services mutualisés, désormais constatés dès le budget primitif et non plus uniquement au compte administratif.

Hors ces frais de mutualisation, l'évolution prévue est de +1,3%, soit un niveau proche de l'inflation prévisionnelle retenue par la Loi de finances pour 2018. Cette évolution s'explique essentiellement par une hausse des charges de fluide (électricité et chauffage notamment) de +0,35 M€.

LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE

Les efforts de gestion réalisés sur les dépenses de fonctionnement (- 0,1%) et la hausse des recettes de fonctionnement (+ 0,8%) conduisent à améliorer l'épargne de gestion de BP à BP : 19 M€ contre 17 M€ au BP 2017 (soit 12% de hausse).

L'épargne nette (obtenue après soustraction des annuités de dette à l'épargne de gestion) progresse de 9% compte tenu de notre faible taux moyen de la dette.



<u>NB</u>: Le passage en communauté urbaine a modifié mécaniquement les différents niveaux d'épargne de la Ville et d'Angers Loire Métropole. En cas de comparaison avec les BP antérieurs à 2016, il convient d'ajouter 5,5 M€ aux données des budgets 2016 et 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour le budget 2018, les crédits de la section d'investissement s'établissent à :

- 91,24 M€ en dépenses réelles (hors remboursement en capital de la dette),
- 83,4 M€ en recettes réelles (hors épargne nette).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AU PLUS HAUT

► AVEC 91,2 M€, UN NIVEAU EXCEPTIONNEL A PLUSIEURS TITRES

Conformément aux éléments présentés lors des derniers débats d'orientations budgétaires, l'année 2018 marque le plus haut niveau d'investissement du mandat.

Au cœur de ces investissements, les travaux concernant la patinoire, la réhabilitation du Centre des Congrès et l'opération Cœur de Maine ...concentrent presque 40% des crédits 2018.

Cœur de Maine se poursuit pour reconquérir les berges de la Maine (au total 9 M€ de crédits prévus en 2018). Ce projet associé au réaménagement du secteur Quai Saint Serge avec notamment la nouvelle patinoire (15 M€ prévus en 2018) renforce la mutation en profondeur annoncée pour ce secteur de notre Ville.

D'autres équipements sportifs feront également l'objet d'une inscription de crédits pour environ 5 M€. On peut citer la réalisation du terrain synthétique de hockey sur gazon, les travaux sur les vestiaires à Bertin et Frémur ... (pour 1,6 M€), des compléments sur le parc des sports de la Baumette (0,8 M€ de crédits prévus) ou encore le solde des paiements de la tribune du Colombier au stade Raymond Kopa (1,7 M€ de crédits prévus)

Le plan d'urgence voirie et le plan places se poursuivent avec 10,7 M€ de crédits consacrés dans le cadre de la gestion déléguée de la voirie par Angers Loire Métropole (avec notamment la place jean XXIII).

Cette année 2018 sera aussi marquée par la **rénovation du Centre des Congrès** (13,3 M€ prévus), la **végétalisation du cœur de Ville** (0,8 M€ prévus) qui auront également comme vocation à renforcer l'attractivité touristique et le dynamisme économique de notre territoire.

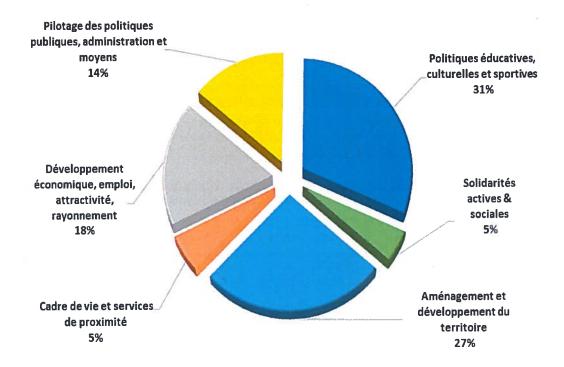
Les dernières inscriptions budgétaires pour la Maison de Quartier du Lac de Maine (0,6 M€) et le projet de reconversion du foyer Jean Vilar en Hôtel des associations (2,5 M€) contribuent également à renouveler des infrastructures de proximité pour notre Ville.

Ce haut niveau d'investissement du BP 2018 reste exceptionnel. Nous reviendrons sur des niveaux proches de 65 M€ en 2019 et de 45 M€ en 2020. Cela traduit le souci de la collectivité d'adapter ses dépenses d'investissement à ses capacités de financement et de tenir les engagements pris devant les Angevins.

Nº 1 (dans l'Ordre du Jour)

Deux présentations viennent compléter ces éléments avec une approche synthétique par politique publique et une présentation plus détaillée des principales opérations prévues à ce BP 2018.

PRESENTATION PAR POLITIQUES PUBLIQUES :



♣ PRESENTATION PAR OPERATION:

Cette présentation regroupe de manière synthétique les principales opérations d'investissement portées sur ce budget 2018 en distinguant :

- les crédits portés dans le cadre des politiques publiques d'intervention, les moyens associés au pilotage mutualisé des politiques.

Principales opérations d'investissement	Projet BP 2018
Nouvelle patinoire - Création	15 000 000
Centre des congrès - Réhabilitation	13 350 000
Coeur de Maine - Centre Maine	7 937 261
ZAC (Roseraie, Vemeau, Gare +, Thiers Boisnet, Capucins)	4 064 950
Actions foncières (dont foncier patinoire, Gendarmerie et CROUS)	3 563 012
Reconversion Pôle Jean Vilar	2 502 000
Travaux sur divers stade (Bertin, Frémur, Lace de Maine)	1 635 000
Stade Raymond Kopa - Colombier	1 285 000
Apaisement circulation voies sur berge	1 250 000
Cœur de Maine - Quai Ligny	1 128 000
NPRU (études et travaux de relocalisation)	1 100 000
Parc des Sports de la Baumette	862 000
Végétalisation coeur de ville	843 000
Acquisition d'actions - SPL Cuisine Centrale	825 000
Salles de sport	767 600
Terra Botanica-Equipement	760 000
Ext. stationnement zone verte	670 000
MQ Lac de Maine	669 500
Edifices cultuels	500 000
Fonds de concours Voirie	500 000
Parcs de loisirs (notamment Lac de Maine)	400 000
Vidéoprotection	350 000
Principales opérations projetées en 2018 (hors gestion déléguée)	59 962 323
Gestion déléguée de la voirie	10 664 000
Total des principales opérations projetées en 2018	70 626 323

Principales opérations Pilotage mutualisé des Politiques	Projet BP 2018
Refacturations - Moyens informatiques	1 653 400
Gros entretien et opérations sur bâtiments municipaux	8 800 000
Acquisition de véhicules (y compris propreté publique)	700 000

Total des crédits présentés	81 779 723
Total des crédits 2018 projetés	91 242 000
% sur le total des crédits 2018 projetés	90%

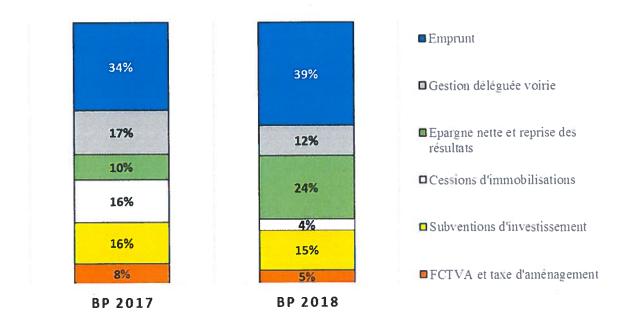
Nº 1 (dans l'Ordre du Jour)

Au final, ces opérations représentent près de 81,8 M€ d'inscriptions budgétaires 2018 soit 90 % des 91,2 M€ des crédits prévus en investissement à ce budget.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Conformément à notre stratégie d'endettement, la structure de financement de ce BP 2018 présente un recours à l'emprunt plus conséquent qu'en 2017 afin de profiter des taux historiquement bas.

A noter que cette stratégie est complétée par un renforcement significatif de l'autofinancement de nos investissements (24 % au BP 2018 contre 10 % au BP 2017).



Les recettes de la section d'investissement se répartissent ainsi :

- FCTVA et taxe d'aménagement : 4,6 M€ contre 5,7 M€ au BP 2017,
- Les subventions d'investissement : 14,1 M€ contre 11,7 M€ au BP 2017,
- Cessions d'immobilisations : 3,9 M€ contre 12,2 M€ au BP 2017,
- La gestion déléguée de la voirie : 10,7 M€ contre 12,6 M€ au BP 2017,
- L'épargne nette et la reprise des résultats : 22,2 M€ contre 7,2 M€ au BP 2017.

♣ FCTVA ET TAXE D'AMENAGEMENT : 4,6 M€

Le fonds de compensation de la TVA devrait passer à 4,6 M€. Compte tenu de ces éléments, la finalisation du dossier 2017 de FCTVA prévue après le vote du CA 2017, pourra bien évidemment entraîner des ajustements sur le montant estimé.

Pour information, de nombreuses écritures comptables ont été réalisées fin 2017 pour permettre l'intégration à notre patrimoine des ouvrages (voirie ou équipements publics) remis par notre aménageur. Ces opérations comptables amélioreront la qualité de l'inventaire et permettront l'éligibilité de certaines dépenses au FCTVA.

La Ville continuera de percevoir pour la dernière année, la taxe d'aménagement pour les permis de construire déposés avant la création de la Communauté Urbaine.

♣ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 9,6 M€

Les subventions d'investissement baissent de 11,7 M€ à 9,6 M€. Nous attendons en 2018 des subventions versées notamment par le FEDER, l'Etat, la Région pour différents investissements réalisés ces dernières années ou en cours de réalisation comme le présente le tableau suivant :

En M€	BP 2018	Origine de la subvention
Nouvelle patinoire	3,2	Région, ALM
Centre des congrès	2,5	Région, ALM
Amendes de police	2,5	Etat,
Autres projets	1,4	Région, Etat, Département, FEDER
Total	9,6	

Le volume de ces subventions devrait progresser en 2019 et 2020 compte tenu du niveau des dépenses réalisées en 2018.

CESSIONS: 3,88 M€

Les produit « attendus » des cessions des immobilisations sont inscrits au budget primitif pour 3,88 M€. Il s'agit principalement des cessions de foncier. Une réflexion est également engagée pour céder les actions conservées suite au legs Duclaux.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017

Les résultats 2017 seront repris définitivement après vote du CA 2017. Le résultat global de clôture 2017 (hors budget boucle optique angevine) est estimé à 14,3 M€ (16,1 M€ d'excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement de - 1,8 M€).

Ces premières estimations seront confirmées dans les prochaines semaines et validées lors du compte administratif en juin 2018.

L'APPEL A L'EMPRUNT PASSE A 36 M€ EN 2018

L'emprunt inscrit pour équilibrer la section d'investissement au regard des dépenses envisagées s'élève à 36 M€.

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, nous anticipons une remontée des taux longs. Cet élément conjugué au niveau d'investissement exceptionnel en 2018 nous incite donc à doser le niveau d'emprunt 2018 en couplant :

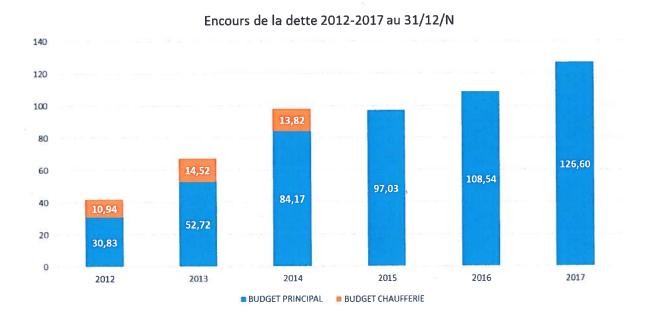
- une mobilisation du fruit de nos efforts de gestion pour largement autofinancer ce besoin exceptionnel de financement,
- un financement bancaire adapté pour bénéficier d'un niveau de taux projeté plus faible qu'en 2019.

Notre estimation des annuités 2018 d'environ 11 M€ se base sur un prêt maximum de 36 M€ sur 20 ans au taux de 2 % (mobilisé au 1^{er} juillet avec une échéance semestrielle).

Il est à noter que le montant de cet emprunt constitue un montant maximal de ce que prévoit de souscrire la collectivité et suppose que l'intégralité des dépenses d'investissement soit réalisée dans l'exercice.

ENCOURS DE DETTE : EVOLUTION DEPUIS 2012

Compte tenu des éléments présentés et détaillés lors du débat d'orientation budgétaire, les informations sur la partie dette seront plus synthétiques avec l'évolution de l'encours et la capacité de désendettement.



N.B.: Transfert des 13 M€ d'encours du budget chaufferie vers ALM au 01/09/2015.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT PREVISIONNELLE

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé « capacité de désendettement ») permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

Notre capacité de désendettement se stabilise pour se situer autour de 7,7 ans du fait de l'augmentation de notre épargne brute entre le BP 2017 et ce BP 2018. Ce ratio financier prévisionnel pour 2018 reste très satisfaisant.

	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Encours de dette au 1er janvier N en M€	97,0	108,5	126,6
Epargne brute en M€	10,4	14,6	16,5
Capacité désendettement en nombre d'années	9,3	7,4	7,7

<u>NB</u>: Comme pour les niveaux d'épargne, en cas de comparaison avec les années antérieures à 2016, il convient d'être vigilant sur le périmètre retenu (avec ou hors communauté urbaine).

Nº 1 (dans l'Ordre du Jour)

BUDGET ANNEXE: BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Les crédits consacrés par ce budget annexe (153 k€) sont stables par rapport au BP 2017. Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2018 poursuivre la rénovation des infrastructures du réseau.

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62,5	153
Investissement	90,5	0
Total	153	153

♣ REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017

Les résultats 2017 seront repris définitivement après vote du CA 2017. Le résultat global de clôture 2017 de ce budget annexe est d'environ -0,07 M€.

Ces premières estimations seront confirmées dans les prochaines semaines et validées lors du compte administratif en juin 2018.

CONCLUSION

Après 10% de progression des dépenses de fonctionnement sur la période 2012-2014, il était indispensable de modifier la trajectoire des finances de notre Ville afin de garantir sa capacité d'action pour l'avenir des Angevins.

Pour le 3^{ème} budget consécutif, ces dépenses de fonctionnement ne progressent plus. Et pourtant, Angers retrouve progressivement son attractivité avec l'organisation d'évènements majeurs dans le domaine sportif, culturel ... et la sortie de terre de programmes d'investissements structurants pour dynamiser notre territoire se poursuit.

Cette alchimie entre un budget de fonctionnement rigoureux, une solidarité préservée sur le territoire et des investissements ambitieux pour l'avenir est le fruit d'un engagement et d'une mobilisation quotidienne depuis plus de trois ans. Elle se décline encore pour 2018 avec :

- une stabilité des dépenses de fonctionnement en préservant le CCAS et les associations (264 € par habitant pour Angers contre 160 € par habitant pour les villes de même taille),
- un niveau d'investissement exceptionnel de 91 M€ pour améliorer le cadre de vie des Angevins,
- un financement vertueux des investissements grâce aux économies de fonctionnement générées depuis plus de 3 ans,
- une dette par habitant inférieure de 30 % aux villes de même taille.

Ce budget 2018 s'inscrit donc pleinement dans la continuité de la stratégie financière définie en début de mandat pour tenir les engagements pris devant les Angevins et décider avec eux de leur futur via la mise en place d'un budget participatif.

Par ce dispositif, la Ville d'Angers souhaite impliquer les habitants et inviter les Angevins, de façon individuelle mais également collective, à proposer des projets d'investissement visant à améliorer les espaces publics et à favoriser le vivre ensemble.

Les projets d'investissement proposés seront sélectionnés ensuite par un vote des Angevins, selon une procédure définie dans le règlement du budget participatif 2018. Les projets désignés lauréats seront validés par le Conseil municipal puis les engagements associés seront formalisés via une autorisation de programme dès 2018 et les crédits de paiement nécessaires seront prévus au budget primitif de la Ville en 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Adopte le budget pour l'exercice 2018 par chapitre budgétaire.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Budgets Principal et Boucle Optique Angevine:

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire Pour le Maire, l'adjoint-Délégue

Florian SANTINHO